

Corbeilles de tri "hors foyer" : premier bilan après la saison estivale

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt porté par Citeo et l'ADEME, 140 corbeilles de tri ont été déployées sur le territoire communautaire au début de l'année 2023. Situées dans des lieux publics (parcs, aires de pique-nique, hauts de plages, rues fréquentées, etc.), ces corbeilles devaient permettre aux usagers de trier leurs déchets, en tous lieux et en toutes circonstances, et ainsi systématiser le geste de tri. Bilan très satisfaisant après une première saison estivale :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2023

Emballages :

- 140 corbeilles d'emballages déployées,
- 10 tonnes de déchets collectées.

Le saviez-vous ? Le recyclage des emballages permet de créer de nouveaux objets, notamment :

- 6 bouteilles en plastique = 1 ours en peluche
- 49 barquettes = 1 arrosoir
- 670 canettes = 1 vélo
- 1 paquet de biscuits = 1 boîte à œufs

Verres :

- 19 corbeilles de verres installées,
- 31 tonnes collectées et recyclées, permettant de fabriquer 77 500 nouvelles bouteilles en verre et d'épargner 22 tonnes de sable.

En conclusion :

- 41 tonnes d'ordures ménagères évitées qui ne seront pas enfouies.



Et ensuite ?

Dans l'espoir de déployer de nouvelles corbeilles de tri, l'Agglomération et ses communes partenaires vont renouveler leur candidature auprès de Citeo en 2024. Objectif : généraliser la collecte et le recyclage des emballages jetés hors du foyer, lutter contre les dépôts sauvages et permettre aux usagers de trier partout, tout le temps.

Plus d'informations : www.pornicagglo.fr

"En sortie, je trie aussi !"

Zoom sur :

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Citeo est l'acteur français de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les papiers et les emballages ménagers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que le producteur ou distributeur est responsable et finance l'élimination des déchets provenant de leurs produits. Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises pour prendre en charge la fin de vie, dont le recyclage, des emballages ménagers et des papiers.

